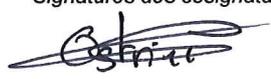


---

Type d'intervention	Question écrite (art. 35 RCG)	
1 <sup>er</sup> signataire	Delarze Madeleine	
Cosignataires	Ostrini Olivier	<i>Signatures des cosignataires</i> 
Dépôt au nom d'un groupe	Parti Socialiste – Centre Gauche / Chervaz Véronique	 <i>Signature du Chef(fe) de groupe</i>
Dépôt au nom d'une commission		<i>Signature du Président</i>

---

## Titre

### Liaison de mobilité douce - pont du Rhône St-Triphon

## Texte de l'intervention

Le projet de la 3<sup>ème</sup> correction du Rhône prévoit l'élargissement du lit du Rhône.  
En conséquence, certains ouvrages existant sur le fleuve doivent être adaptés voire remplacés.

Un concours, organisé par les différents services de Mobilité des Cantons du Valais et de Vaud a été lancé en 2017. Son objectif est de remplacer le pont routier actuel et de réaliser un pont ferroviaire pour enjamber le Rhône à la frontière des communes d'Ollon et de Monthey. Le jury a désigné gagnant le projet « Bonnie&Clyde » et a recommandé au maître de l'ouvrage d'attribuer la suite des études aux auteurs du projet (AF Toscano Sa à Lausanne et Studio We architetti à Lugano).

Actuellement, l'accès d'une rive à l'autre pour les piétons et les cycles est assuré par une coursive accompagnant le pont routier. Aucune infrastructure sécurisée n'est aménagée pour un raccordement avec la rive vaudoise du Rhône, seules les passerelles d'Illarsaz et de Massongex distantes de 4-5 km chacune présentent ces caractéristiques.

Le projet « Bonnie&Clyde » ne prévoit aucun changement concernant cette liaison. Il est pourtant dit dans le projet ChablaisAgglo 3 qu'il est prévu de relier les villages de Collombey et de Muraz aux berges du Rhône à la hauteur de la Satom. Il est également à relever que ce point de passage est un lieu hautement stratégique de la liaison Monthey-Aigle.

## Conclusion

Pour des questions évidentes de sécurité, de développement de la mobilité douce périurbaine et d'encouragement à la pratique du vélo, nous demandons au Conseil municipal de nous renseigner sur ce qui est réellement prévu à cet endroit pour l'aménagement de mobilité douce en coordination avec le remplacement du pont actuel par les nouveaux ponts routier et ferroviaire.

Avec nos remerciements pour vos réponses

Collombey-Muraz, le 12 mai 2019

1<sup>er</sup> signataire : 